

/B.J./SAM.Cél./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 16/10/1979

N°1652 /12.06.02

Vu 19/10/79

Monsieur GASHABIZI Jean MUKASA
B.P. 7
C Y A N G U G U.-

Objet : Affectation.

Monsieur,

Référence faite à l'Arrêté Ministériel
N° 531 bis/D9 du 7 Novembre 1978 par lequel le Ministre de la
Fonction Publique et de l'Emploi vous a affecté au Ministère de
la Jeunesse et des Sports,

Considérant que vous venez de terminer
votre stage d'Encadreur de la Jeunesse à MURAMBI et votre forma-
tion de **Moniteur** de la Croix-Rouge Rwandaise à KACYIRU, j'ai
l'honneur de porter à votre connaissance qu'à partir du 15 octo-
bre 1979, vous êtes affecté dans la S/Préfecture de CYESHA en
Préfecture de CYANGUGU en qualité d'Encadreur S/Régional.

Vous êtes prié de rejoindre votre poste
d'attache dès réception de la présente.

C.P.I. à :

- Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de l'Emploi
K I G A L I.-
- Monsieur le Secrétaire Général au
Ministère de la Jeunesse et des Sports
K I G A L I.-
- Monsieur le Préfet de Préfecture de
C Y A N G U G U.-
- Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse
K I G A L I.-
- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture
de CYESHA
C Y A N G U G U.-
- Monsieur le Chef de Bureau "Gestion"
au Ministère de la Jeunesse et des
Sports
K I G A L I.-

Colonel Aloys NSEKALIJE
Ministre de la Jeunesse
et des Sports.-

A traiter par
Date de l'acte: 8.11.78 à 14h20'
N° d'assujettissement: 2498/14
19/11

Le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi,

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents de l'Etat, tel qu'il a été modifié et complété à ce jour, spécialement les articles 1, 2, 4, 5, 6 et 8;

Vu l'arrêté présidentiel n° 69/03/2 du 19 mars 1974 portant statut des agents de l'Administration Centrale, tel qu'il a été modifié et complété à ce jour, spécialement les articles 1, 2, 3, 4, alinéas 3, 4 et 6, ainsi que les articles 6, 7, 9 et 10;

A R R E T E :

Article premier:

Monsieur GASHABIZI Jean Mukasa, matricule 7383, est nommé à titre provisoire au grade de Rédacteur-Adjoint et affecté au Ministère de la Jeunesse.

Article 2:

Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa signature.

Kigali, le.....E 7 NOV 1978.....
RWAGAFILITA P. Célestin
Ministre

